

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le **mercredi 9 janvier 2013** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, au règlement # 287 et à ses amendements.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Pierre Levasseur	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Yvon Lampron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Watier	maire de Saint-Eugène
Yvon Nault	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Réjean Rodier	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

EST ABSENTE MADAME :

Joëlle Cardonne	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
-----------------	------------------------------------

ORDRE DU JOUR mrc10202/13

Il est, sur proposition de M. Claude Bahl, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2012**

mrc10203/13

Il est, sur proposition de M. Félicien Cardin appuyé par M. Yvon Lampron, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter et signer tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 12 décembre 2012.

ADOPTÉ

FINANCES

A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES

Conformément au règlement MRC-65, le directeur général transmet un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2012.

JANVIER 2012

Factures incompressibles acquittées	1 095 458,19 \$
Factures approuvées	38 088,07 \$
Rémunérations	5 123,48 \$
Allocations de dépenses	2 561,74 \$
Remboursement des dépenses	0,00 \$

B) ENGAGEMENT PERSONNE RESSOURCE EN AMÉNAGEMENT

mrc10204/13

ATTENDU QU'il est du désir de la MRC de Drummond de mettre tout en œuvre aux fins de compléter ses travaux en vue de l'adoption de son nouveau schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE pour une période définie de six (6) mois, l'embauche d'une ressource humaine dédiée à ce seul dossier pourrait permettre de le débloquer, de manière à en assurer la conclusion durant l'année en cours;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Gilles Watier, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser l'engagement de M. Laval Dubois comme employé temporaire, pour une période fermée de prestation de travail de six (6) mois, à titre de personne ressource en aménagement spécialement dédiée au dossier du projet de schéma d'aménagement, ledit engagement étant fait aux conditions suivantes, savoir :

- salaire horaire fixé en accord avec la politique salariale de la MRC de Drummond sur la base de la classification D2, échelon 2;

- sur une base de trente-cinq (35) heures semaine;
- une journée de congé payée par mois travaillé.

ADOPTÉ

C) HONORAIRES PROFESSIONNELS

Les Services exp inc. mrc10205/13

ATTENDU la résolution de la MRC # mrc9891/12 octroyant à la firme Les Services exp inc. la préparation et la rédaction du projet «Règlements municipaux – Patrimoine bâti»;

ATTENDU QUE ladite firme transmet une seconde facture en lien avec la réalisation de son mandat, qui est maintenant complété à 60%;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Yvon Nault, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter le paiement de la facture ci-haut mentionnée et donc en acquittement de celle-ci, d'autoriser le versement d'une somme de 7 800 \$ plus taxes, à la firme Les Services exp inc.

ADOPTÉ

D) FACTURE COURS D'EAU

MRC de Pierre-De-Saurel

Cours d'eau Décharge Saint-Antoine et branches
(Saint-Pie-de-Guire)

mrc10206/13

ATTENDU QUE la MRC de Pierre-De-Saurel a déposé au bureau de la MRC sa facture provisoire relative à des travaux dans le cours d'eau Décharge Saint-Antoine et branches, dans la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par le Bureau des Délégués en date du 27 juin 2007 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Benoit Bourque, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 40 310,44 \$ plus

taxes, à la MRC de Pierre-De Saurel, pour travaux réalisés dans le cours d'eau Décharge Saint-Antoine et branches, dans la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

E) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Table de concertation du loisir des personnes ayant une déficience intellectuelle

Tournoi provincial de hockey balle

mrc10207/13

ATTENDU QUE la Table de concertation du loisir des personnes ayant une déficience intellectuelle de la MRC de Drummond organise la 16^e édition du Tournoi provincial de hockey balle;

ATTENDU QUE pour ce faire et répondre ainsi aux besoins de sa clientèle, ladite Table de concertation sollicite l'appui de la communauté et requiert donc de la MRC de Drummond, une contribution financière;

ATTENDU QUE par le passé la MRC de Drummond a accepté de contribuer financièrement au soutien de cet événement;

ATTENDU les discussions des membres du comité cet effet;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de recevoir favorablement la demande de la Table de concertation du loisir des personnes ayant une déficience intellectuelle de la MRC de Drummond et de lui verser une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$), pris à même le budget « SUBVENTIONS MRC », pour l'aider à organiser le Tournoi provincial de hockey balle qui aura lieu à Drummondville, les 16 et 17 mars 2013.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

A) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement no 4326-1

mrc10208/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4326-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de permettre, dans la zone industrielle I-395, l'entreposage extérieur et le stationnement de véhicules lourds;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Gilles Watier, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4326-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4326-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

A.1.2) Règlement no 4331-1

mrc10209/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4331-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir la zone commerciale C-405 à même une partie d'une zone commerciale;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4331-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4331-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

A.1.3) Règlement no 4335-1

mrc10210/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4335-1 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'autoriser le stationnement des véhicules outils servant au déneigement;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Félicien Cardin, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4335-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4335-1 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

A.2) Saint-Germain-de-Grantham

Règlement no 471-12

mrc10211/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 471-12 amendant le règlement de zonage no 250-04;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier la grille des usages de la zone commerciale C19;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Pierre Levasseur, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 471-12 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 471-12 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

B) MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE
INTÉRIMAIRE (RCI)

(ZONE P – DRUMMONDVILLE «BOULEVARD ALLARD»)

Résolution d'adoption du règlement

mrc10212/13

RÈGLEMENT MRC-722

ATTENDU la teneur du projet de règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire # MRC-134 relatif à la modification des limites d'une zone publique appartenant à Hydro-Québec, dans le secteur de Saint-Nicéphore de la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit projet de règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 12 décembre 2012;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter le règlement # **MRC-722** relatif à une zone publique dans la Ville de Drummondville tel que présenté et rédigé; celui-ci étant annexé aux présentes pour valoir comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

C) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
(AGRANDISSEMENT PERIMETRE D'URBANISATION - SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM)

**C.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document
indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement**

mrc10213/13

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement ainsi que le document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement sont déposés pour adoption par résolution;

ATTENDU le résumé du directeur général adjoint et aménagiste, M. Lucien Lampron quant à l'objet de ce projet soit l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut, en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* à tout moment, modifier son schéma d'aménagement;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter le projet de règlement modifiant le schéma

d'aménagement tel que décrit au préambule de la présente résolution et le document qui l'accompagne.

ADOPTÉ

C.2) Avis de motion

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **M. Jean-Guy Hébert** et par **M. Gilles Watier** pour ce qui a trait à la dispense de lecture qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation, un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham. Copie du projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

C.3) Assemblée publique obligatoire

mrc10214/13

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le conseil de la MRC doit fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique à être tenue concernant la modification du schéma d'aménagement;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de tenir une assemblée publique à Saint-Germain-de-Grantham et de déléguer au directeur général le soin de fixer la date et l'heure de ladite assemblée.

ADOPTÉ

C.4) Réduction des délais

mrc10215/13

ATTENDU QU'en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* le conseil de la MRC peut fixer le délai pour émettre un avis sur la modification du schéma sans qu'il ne soit inférieur à vingt (20) jours;

Il est, sur proposition de M. Pierre Levasseur, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de fixer à vingt (20) jours le délai pour émettre un avis sur le projet de modification du schéma d'aménagement adopté séance tenante.

ADOPTÉ

C.5) Formation de la Commission d'aménagement

mrc10216/13

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la MRC doit tenir des assemblées publiques de consultation sur ses modifications au schéma par l'intermédiaire d'une Commission d'aménagement formée des membres de celle-ci qu'elle désigne, et présidée par le préfet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de désigner le préfet et la présidente du comité d'Aménagement de même que le maire de la municipalité concernée pour faire partie de la Commission d'aménagement chargée de consulter sur le contenu de la modification au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ**PROTOCOLE D'ENTENTE RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND****AUTORISATION DE SIGNATURES**

mrc10217/13

ATTENDU l'adoption, le 28 novembre 2012; du règlement # MRC-719 relatif au budget " RPAD ";

ATTENDU QU'à cet effet il y a maintenant lieu pour la MRC de Drummond de signer un protocole d'entente avec Réseaux Plein Air Drummond inc.;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Félicien Cardin, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser et mandater monsieur le préfet Jean-Pierre Vallée et le directeur général Michel Gagnon, à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente, lequel fait partie intégrantes des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ**PROTOCOLE D'ENTENTE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE****AUTORISATION DE SIGNATURES**

mrc10218/13

ATTENDU l'attestation de conformité relatif au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, délivré le 14 février 2012;

ATTENDU QUE selon le Programme d'aide financière aux MRC pour l'établissement et la mise en œuvre de schémas de couverture de risques, la

MRC a droit à une aide financière de 40 000 \$ pour la mise en œuvre de mesures à caractère régional contenues dans son schéma;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC doit signer un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Gilles Watier, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de conclure une entente avec le ministère de la Sécurité publique et à cet effet, d'autoriser et mandater monsieur le préfet Jean-Pierre Vallée et le directeur général Michel Gagnon, à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente, lequel fait partie intégrantes des présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT

TABLEAU DES DROITS DE RETRAIT EXERCÉS

(règlements 2013 art. 188 LAU)

Répartition des subventions

Les municipalités de Durham-Sud, Lefebvre, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Eugène ont transmis à la MRC, conformément à la Loi, des résolutions de retrait dans certains règlements concernant les prévisions budgétaires 2013 de la MRC de Drummond.

Le tableau ci-dessous dresse le détail desdits retraits, savoir :

Municipalités	Date reçue	Règlements touchés	Montants affectés
Durham-Sud	07.12.12	MRC-698 CCID MRC-699 subventions CM autres MRC-700 subventions CM CDCD	181,46 \$ 182,86 \$ 406,35 \$ 770,67 \$
Lefebvre	05.12.12	MRC-703 jeux du Québec	782,37 \$ par année durant 3 ans
Saint-Cyrille-de-Wendover	17.12.12	MRC-719 RPAD	40 310,73 \$ pour 5 ans
Saint-Edmond-de-Grantham	19.12.12	MRC-698 CCID MRC-718 unité sauvetage	181,46 \$ 125,00 \$ 306,46 \$
Saint-Eugène	06.12.12	MRC-695 congrès MRC-696 FQM MRC-699 subventions CM autres	147,00 \$ 1 076,17 \$ 239,91 \$ 1 463,08 \$

OBV YAMASKA

**APPUI ET IMPLICATION PROJET «PUCES»
(SUCCÈDE À PROJET «PACES»)**

mrc10219/13

ATTENDU QUE la MRC est partenaire du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie Est (PACES) depuis 2009;

ATTENDU QUE le projet PACES se terminera en mars 2013 et aura atteint son objectif de développer des connaissances sur les eaux souterraines de la région;

ATTENDU QU'un nouveau projet d'utilisation des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie Est (PUCES) a été conçu pour favoriser l'intégration des connaissances sur l'eau souterraine aux schémas d'aménagement et de développement des MRC ainsi qu'aux plans directeurs de l'eau des trois organismes de bassin versant de la région;

ATTENDU QUE ledit projet s'échelonnait de juin 2013 à juin 2016 et qu'une demande de subvention de 50 000 \$ sera soumise au Fonds de développement régional de la CRÉ de la Montérégie Est;

ATTENDU QUE pour l'obtention de ladite subvention, l'implication des partenaires régionaux est primordiale ainsi que pour la réussite du projet;

ATTENDU QUE pour la MRC de Drummond, la contribution en services est estimée à deux jours-personnes par année pour toute la durée du projet, soit un total de six jours-personnes sur trois ans;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accorder son appui au nouveau projet d'utilisation des connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie Est (PUCES) mis de l'avant par l'OBV Yamaska et donc d'accepter de participer aux efforts dudit organisme en y contribuant par un soutien technique équivalant à deux jours-personnes par année pour toute la durée du projet, soit un total de six jours-personnes sur trois ans.

ADOPTÉ

**CARREFOUR DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DE LA MRC DE DRUMMOND**

COMITÉ DE PERTINENCE INTERSECTORIEL POUR LE PARSIS
(Plan d'Action Régional pour la Solidarité et l'Inclusion Sociale)

mrc10220/13

ATTENDU QUE le 6 juin dernier, par sa résolution # mrc9964/12, la MRC

de Drummond désignait le Carrefour de développement social de la MRC de Drummond pour être son Comité de pertinence intersectoriel en regard du PARSIS;

ATTENDU l'analyse faite par le susdit Comité de pertinence intersectoriel des deux projets acheminés par la CRÉ du Centre-du-Québec, soit les dossiers Équipe de proximité - projet du refuge La Piaule Centre-du-Québec et L'Envolée des mères;

ATTENDU les recommandations du Comité de pertinence intersectoriel de la MRC de Drummond;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Gilles Watier, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de recevoir favorablement les recommandations du Comité de pertinence intersectoriel de la MRC de Drummond et donc d'accepter les deux projets déposés dans le cadre du PARSIS, soit :

- le projet L'Envolée des mères
- le projet Équipe de proximité du Refuge La Piaule du Centre-du-Québec, en suggérant aux promoteurs
 - d'être vigilants et de bien arrimer les actions et les ressources avec celles du projet de revitalisation du quartier Saint-Joseph et
 - de développer des indicateurs afin de mesurer les impacts des actions dans le milieu.

ADOPTÉ

MODIFICATION DU RÈGLEMENT # MRC-534 SUR L'ÉCOULEMENT DES COURS D'EAU

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT

mrc10221/13

RÈGLEMENT MRC-723

ATTENDU le règlement # MRC-534 de la MRC de Drummond relatif à l'écoulement des cours d'eau;

ATTENDU QU'il y a lieu que l'article 11 dudit règlement soit modifié de manière à permettre, dans certaines circonstances et à certaines conditions, l'implantation de ponceaux en parallèle;

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture dudit règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil du 12 décembre 2012;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par M. Gilles Watier, unanimement résolu par le conseil de la MRC d'adopter le règlement # **MRC-723** modifiant le règlement # MRC-534 sur l'écoulement des cours d'eau; ledit règlement demeurant joint aux présentes pour valoir comme si ici tout au long récité.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

INFORMATION GÉNÉRALE

Diverses correspondances sont transmises aux membres du conseil dont le résumé est décrit au procès-verbal du CAP du 8 janvier 2013.

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Prenant la parole, M. Jean-Pierre Vallée informe ses collègues des principaux sujets abordés lors de la rencontre du comité de Sécurité publique, tenue le 13 décembre 2012 et dont copie est déposée à tous les membres du conseil, savoir :

- Rapport pour le mois d'octobre 2012
 - Faits saillants et statistiques en matière de sécurité routière
 - Statistiques et faits saillants sur la criminalité
 - Formation et mouvement du personnel
 - PARL (programme de parrainage)
- Cérémonie reconnaissance citoyenne

La Cérémonie de reconnaissance citoyenne annuelle aura toujours lieu le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année, soit durant la semaine de la police.

- Contrat social

Une opération visant à obtenir la signature de plus de contrats sociaux possible sera lancée en début 2013 et pour permettre une diffusion et un déploiement le plus large possible, les municipalités seront mises à contribution.

- Fonds communautaire dédié à la sécurité publique

Le comité du Fonds communautaire s'est réuni le 27 novembre 2012 et a recommandé au CSP quatre (4) projets. Le comité recommande au conseil d'accepter lesdits projets.

Fonds communautaire dédié à la sécurité publique

mrc10222/13

ATTENDU la résolution # mrc9631/11 autorisant la mise sur pied d'un *Fonds communautaire dédié à la sécurité publique*;

ATTENDU l'étude des projets soumis par le comité de Sécurité publique;

ATTENDU la recommandation dudit comité;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Gilles Watier, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'accepter et de verser les sommes maximales ci-après mentionnées pour les projets suivants :

- | | |
|---|----------|
| - Comité Bon Voisin Bon Œil
(Drummondville – quartier Saint-Joseph) | 1 000 \$ |
| - Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham
(équipements pour comité) | 1 000 \$ |
| - Organisme Commun Accord
(bannières publicitaires et site Internet) | 1 000 \$ |
| - CDC Drummond (contribution exceptionnelle) | 5 000 \$ |

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC

Aucune question et aucun point particulier n'est soulevé lors de la période dévolue aux questions du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

mrc10223/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite, il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de lever la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 50.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Michel Gagnon
Directeur général

<p>RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2013</p>

ORDRE DU JOUR mrc10202/13..... 1

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2012
mrc10203/13 2

FINANCES 2

- A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES 2
- B) ENGAGEMENT PERSONNE RESSOURCE EN AMÉNAGEMENT MRC10204/13 2
- C) HONORAIRES PROFESSIONNELS 3
Les Services exp inc. mrc10205/13 3
- D) FACTURE COURS D'EAU 3
MRC de Pierre-De-Saurel 3
Cours d'eau Décharge Saint-Antoine et branches (Saint-Pie-de-Guire) mrc10206/13.....3
- E) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 4
Table de concertation du loisir des personnes ayant une déficience intellectuelle 4
Tournoi provincial de hockey balle mrc10207/134

AMÉNAGEMENT 4

- A) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 4
A.1) Drummondville 4
 - A.1.1) Règlement no 4326-1 mrc10208/124
 - A.1.2) Règlement no 4331-1 mrc10209/125
 - A.1.3) Règlement no 4335-1 mrc10210/125
- A.2) Saint-Germain-de-Grantham* 6
Règlement no 471-12 mrc10211/136
- B) MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE (RCI)
(ZONE P – DRUMMONDVILLE «BOULEVARD ALLARD») 7
Résolution d'adoption du règlement mrc10212/13..... 7
RÈGLEMENT MRC-722 7
- C) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
(AGRANDISSEMENT PERIMETRE D'URBANISATION - SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM) 7
*C.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document indiquant
la nature des modifications au schéma d'aménagement* mrc10213/13..... 7
C.2) Avis de motion..... 8
C.3) Assemblée publique obligatoire mrc10214/13 8
C.4) Réduction des délais mrc10215/13..... 8
C.5) Formation de la Commission d'aménagement mrc10216/13 9

PROTOCOLE D'ENTENTE RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND 9

AUTORISATION DE SIGNATURES MRC10217/13..... 9

PROTOCOLE D'ENTENTE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 9

AUTORISATION DE SIGNATURES MRC10218/13 9

EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT

TABLEAU DES DROITS DE RETRAIT EXERCÉS (RÈGLEMENTS 2013 ART. 188 LAU)
Répartition des subventions..... 10

OBV YAMASKA

APPUI ET IMPLICATION PROJET «PUCES» (SUCCÈDE À PROJET «PACES») MRC10219/13 11

CARREFOUR DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE DRUMMOND

COMITÉ DE PERTINENCE INTERSECTORIEL POUR LE PARSIS (PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE)	MRC10220/13	11
--	-------------------	----

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT # MRC-534 SUR L'ÉCOULEMENT
DES COURS D'EAU**

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT RÈGLEMENT MRC-723	MRC10221/13.....	12
---	------------------	----

CORRESPONDANCES

INFORMATION GÉNÉRALE		13
----------------------------	--	----

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE Fonds communautaire dédié à la sécurité publique	mrc10222/13.....	14
---	------------------	----

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC14**LEVÉE DE LA SÉANCE mrc10223/13.....14**